



Banquier qui usurpe mon identité ?! quoi faire ?

Par **data**, le **12/02/2011** à **12:35**

Bonjour, je viens ici trouver un peu d'aide pour mon cas un peu compliqué. Je vais condenser au maximum.

En gros, ma banque a doublé, par incompetence, mon virement pour payer mon loyer. Au lieu de payer 700, je payais 1 400. J'ai appelé ma banque, qui a mis encore un mois avant d'annuler ce virement, qui m'a d'ailleurs passé à DECOUVERT !

J'ai donc envoyé une lettre très précise à ma banque demandant :

- 1/de recrediter les 2 800Euros qu'elle m'avait pris en trop, ainsi que les AJO pour m'avoir passé à découvert et m'avoir fait résilier des contrats pour non paiement de facturer
- 2/que je ne VOULAIS pas que la société générale passe par moi pour récupérer son argent sur le compte X qui a reçu ses 2 800E. Si la société Générale veut récupérer son argent, qu'elle le fasse, mais pas par moi, car je ne veux pas de conflits avec mon bailleur.

Dans un premier temps, elle m'a rendu les 2800Euros. Je pensais avoir fini. Mais l'avocat de mon bailleur m'appelle pour me dire qu'il porte plainte contre moi. la banque de mon bailleur a reçu un ordre "d'annulation de virement" DE MON COMPTE. Le banquier a passé un ordre en se faisant PASSER POUR MOI !! et a puisé DIRECTEMENT sur leur compte 2 800E !

Pour éviter des problèmes de justice, je leur ai évidemment rendu cette somme d'argent le jour même !

Sauf que quelques jours plus tard, sans même m'appeller, ou essayer de me prévenir... Mon banquier a "repris" ces 2 800E qu'il m'avait rendu ! Il a puisé des milliers d'euros sur mon compte sans même me prévenir !

En gros, pour lui, il a versé 2 800E sur le compte de quelqu'un par hasard. Alors que je lui ai demandé de ne pas passer par mon compte, il est allé les récupérer de force et les a posé sur mon compte. Et donc peut se permettre de reprendre ses 2 800E, sans même me prévenir.

Pour moi, il a commis des fautes professionnelles en doublant mon autorisation de virement. Puis a USURPE mon identité pour récupérer une somme d'argent sur la compte d'un particulier, devant lequel je devenais responsable de "non paiement de loyer". (ben oui, ces 2 800E représentent 4 mois de loyer. Donc, oui, c'est comme si j'avais repris 4 mois de

loyer, je la comprends parfaitement. Et a puisé de nouveau 2 800E sur mon compte au titre que c'était une "avance".rnAlors voilà ; j'en reste là ? Ais-je des recours ? Y'a t-til des articles de loi qui me défendent ?rnMerci d'avoir pris le temps de me lire.rnData